

Modalités – Portefeuille futé BMO*

Ouvrez un compte Portefeuille futé BMO et ne payez aucuns frais sur vos placements allant jusqu'à 15 000 \$ pendant un an

L'offre promotionnelle

La promotion débute à minuit (HE) le mardi 1^{er} mai 2018 et se termine à 23 h 59 (HE) le 30 avril 2021 (la « **période de promotion** ») et elle vise uniquement les clients (ci-après appelés « **vous** ») qui ouvrent un **compte Portefeuille futé BMO** (le « **compte lié à l'offre promotionnelle** »).

La prime

Lorsque vous ouvrez un compte Portefeuille futé BMO et y déposez des fonds pendant la période de promotion, vous bénéficiez d'une exonération des frais sur la première tranche de 15 000 \$ de placements pendant un an (votre « **période d'exonération des frais d'un an** »). L'exonération des frais (l'« **exonération des frais** ») ne concerne que les commissions de consultation associées à votre Portefeuille futé BMO.

Nouveaux fonds nets	Grille de tarification régulière	Barème des frais assorti du code promotionnel HBSF
De 1 000 \$ à 15 000 \$	0,7 %	0 %
De 15 001 \$ à 100 000 \$	0,7 %	0,7 %
De 100 001 \$ à 250 000 \$	0,6 %	0,6 %
De 250 001 \$ à 500 000 \$	0,5 %	0,5 %
500 001 \$ ou plus	0,4 %	0,4 %

Le placement minimal requis dans un compte Portefeuille futé est 1 000 \$.

Les commissions de consultation sont établies selon un pourcentage du total de l'actif de votre compte Portefeuille futé BMO ou (s'il y a lieu) de celui de tous les comptes Portefeuille futé BMO inclus dans votre « groupe de facturation ». Remarque : Un groupe de facturation correspond à plusieurs comptes (d'un même ménage) groupés pour bénéficier de la tarification par palier. Veuillez communiquer avec nous si vous souhaitez grouper plusieurs comptes.

Types de compte admissibles

Comptes Portefeuille futé BMO suivants : compte de placement individuel ou conjoint, REEE, REER et REER de conjoint, FERR, FERR de conjoint, CELI

Devenez admissible en deux étapes simples :

- 1) **Ouverture de compte** : ouvrez un compte Portefeuille futé BMO entre le 1 mai 2018 et le 30 avril 2021 en utilisant le code promotionnel **HBSF**.
- 2) **Transfert de fonds dans le compte** : Vous devez transférer au moins 1 000 \$ de nouveaux fonds nets (les « **nouveaux fonds nets** ») dans le compte lié à l'offre promotionnelle. Votre période d'exonération des frais d'un an commencera une fois que votre compte aura été approuvé et provisionné. La définition de « nouveaux fonds nets » figure au paragraphe 4 de la section intitulée : Remarques.

REMARQUES :

1. Limite d'une offre par client.

2. Vous ne pouvez avoir qu'un (1) compte lié à la promotion. Les fonds déposés dans des comptes liés respectivement à des codes d'utilisateur distincts ne seront pas jugés admissibles (par exemple, 10 000 \$ dans un REER et 5 000 \$ dans un compte de REER de conjoint). Si, au cours de la période de promotion, vous ouvrez plusieurs comptes liés à la promotion qui ne sont pas associés au groupe de facturation et en utilisant le même code de promotion, les critères ci-dessous (selon un ordre de priorité décroissant) serviront à déterminer quel compte admissible bénéficiera de l'exonération des frais :
 - a) Compte de placement individuel
 - b) CELI
 - c) REER
 - d) REER de conjoint
 - e) REEE
 - f) FERR
 - g) FERR de conjoint
 - h) Compte de placement conjoint
3. Le montant maximal du placement par compte (ou groupe de facturation) admissible à la promotion est 15 000 \$. Les frais habituels s'appliqueront à tout placement supérieur à 15 000 \$.

Pour illustrer ce qui précède, consultez l'exemple ci-dessous. Il présente les montants que vous verseriez en commissions de consultation sur un placement de 20 000 \$ en nouveaux fonds nets :

Nouveaux fonds nets	Barème des frais assorti du code promotionnel HBSF	Frais de services-conseils trimestriels
De 1 000 \$ à 15 000 \$	0 %	0 \$
Tranche suivante de 5 000 \$	0,7 %	Environ 8,75 \$

4. Les **nouveaux fonds nets** sont des espèces et des titres provenant d'un compte autre qu'un compte Portefeuille futé BMO. Le compte lié à l'offre promotionnelle ne peut pas être approvisionné par le transfert de fonds provenant directement ou indirectement d'un autre compte de placement Portefeuille futé BMO. Le compte sera surveillé à cet effet à partir du début de la période de promotion (1^{er} mai 2018) jusqu'au 30 avril 2021.
5. **Vous pouvez vous attendre à voir vos commissions de consultation annulées sur vos relevés trimestriels Portefeuille futé BMO pendant une année entière, à partir du moment où le compte est approuvé et provisionné. L'exonération des frais dont vous bénéficierez s'appliquera à vos quatre premiers relevés trimestriels. Après la période d'exonération des frais d'un an, les commissions habituelles seront automatiquement rétablies.**
6. L'offre ne peut être combinée avec aucune autre offre de Portefeuille futé BMO.
7. Pour être admissible à la prime, le compte lié à la promotion doit demeurer en règle pendant la période d'exonération des frais d'un an. Si, au cours de la période d'exonération des frais d'un an, le compte lié à la promotion : a) présente un solde débiteur; b) fait l'objet d'un appel de marge non capitalisé; ou c) manque de documentation ou d'autres renseignements; alors ce compte pourrait être jugé non admissible à l'offre promotionnelle, à notre entière discrétion. Au cours de la période d'exonération des frais d'un an, la documentation se rapportant au compte admissible doit être complète, et aucune opération ne doit être en cours à l'égard du compte lié à la promotion.
8. BMO Nesbitt Burns se réserve le droit d'annuler ou de modifier l'offre promotionnelle ou d'en changer les modalités (y compris la période promotionnelle) en tout temps.

9. Les transferts provenant du Régime d'actionnariat des employés de BMO ne sont ni autorisés ni admissibles dans le cadre de cette offre promotionnelle. Aucune exception ne sera faite.

ANNEXE A2

DÉCLARATION

La société Hardbacon Inc. propose de vous présenter BMO Nesbitt Burns Inc. (« BMO Nesbitt Burns ») afin que vous envisagiez de devenir un client de Portefeuille futé BMO. Les sociétés BMO Nesbitt Burns et Hardbacon Inc. ne sont pas affiliées.

Hardbacon Inc. a conclu avec BMO Nesbitt Burns une entente qui lui permet d'adresser des clients potentiels à BMO Nesbitt Burns contre une commission d'indication. Hardbacon Inc. et BMO Nesbitt Burns conviennent par la présente que la commission d'indication versée pour votre compte de placement par un conseiller sera de 30 \$.

La société Hardbacon Inc. n'est autorisée ni à donner des conseils en placement au nom de BMO Nesbitt Burns, ni à agir au nom de BMO Nesbitt Burns, ni à lier BMO Nesbitt Burns. En outre, elle n'est pas un courtier ou un conseiller inscrit. Par conséquent, toute activité nécessitant d'être menée par un représentant inscrit sera effectuée par BMO Nesbitt Burns. La société BMO Nesbitt Burns est enregistrée à titre de courtier dans toutes les provinces du Canada. Toute activité découlant de cette entente d'indications de clients et requérant un enregistrement sera effectuée par BMO Nesbitt Burns.

La société BMO Nesbitt Burns n'est pas autorisée à agir au nom de Hardbacon Inc. ni à lier cette dernière. Tous les services que vous recevez de Hardbacon Inc. en matière de conseils financiers généraux ou autres continueront de vous être offerts par Hardbacon Inc. Cette dernière ne fait aucune déclaration concernant BMO Nesbitt Burns et les services offerts par BMO Nesbitt Burns, et la relation entre vous et BMO Nesbitt Burns n'a rien à voir avec celle que vous entretenez avec Hardbacon Inc. ni avec les services que vous offre Hardbacon Inc. Aucune entente conclue avec BMO Nesbitt Burns n'entrera en vigueur avant que BMO Nesbitt Burns l'accepte dans ses bureaux de Toronto (Ontario), au Canada.

Accusé de réception

Je reconnais avoir reçu et lu la présente déclaration de Hardbacon Inc., laquelle décrit l'entente conclue entre Hardbacon Inc. et BMO Nesbitt Burns quant à la commission d'indication, et j'accepte que Hardbacon Inc. divulgue à BMO Nesbitt Burns de l'information me concernant aux fins d'une indication de client et de l'administration de celle-ci.

****Portefeuille futé BMO est un produit de BMO Nesbitt Burns.***

« Nesbitt Burns » et « Portefeuille futé » sont des marques de commerce de BMO Nesbitt Burns Inc. BMO Nesbitt Burns Inc. est une filiale en propriété exclusive de la Banque de Montréal.